



**INVENTAIRE
FORESTIER
NATIONAL**

**Les agents IGN
dans votre forêt**

L'IGN ET L'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et de la forêt.

Sa vocation est de produire et diffuser des données (open data) et des représentations (cartes en ligne et papier, géovisualisation) de référence relatives à la connaissance du territoire national et des forêts françaises ainsi que de leur évolution.

Une mission de service public

Créé en 1958 pour connaître la forêt de manière experte et neutre, l'inventaire forestier est le seul outil qui décrit l'ensemble des écosystèmes forestiers et la ressource en bois des forêts publiques et privées sur le territoire hexagonal et la Corse.

Les éléments recueillis sur le terrain sont utilisés pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques relatives à la forêt, à l'écologie, à l'énergie, à l'aménagement du territoire, au changement climatique, etc.

Depuis 2017, l'enquête inventaire forestier national figure parmi les enquêtes à caractère obligatoire reconnues d'intérêt général et de qualité statistique (au même titre que les enquêtes de l'Insee).

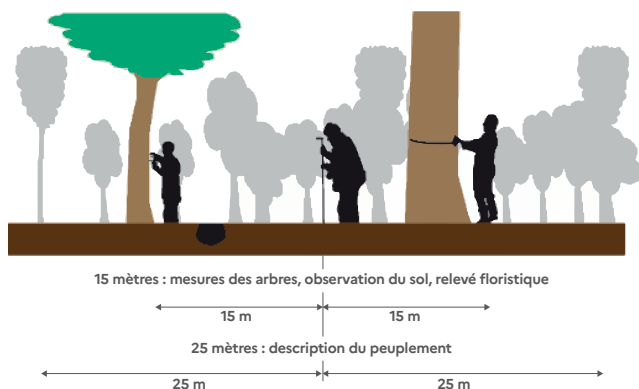
Ce label du Conseil national de l'information statistique est une garantie de qualité et d'objectivité.



LA MÉTHODE D'INVENTAIRE

Chaque année, les agents de l'inventaire parcourent tout le territoire hexagonal et la Corse pour observer et mesurer toutes les forêts françaises, publiques et privées.

Les levés de terrain portent sur un échantillon annuel d'environ 14 000 points d'inventaire répartis sur l'ensemble du territoire hexagonal et de la Corse. Ces points ont été tirés au sort après analyse sur des photographies aériennes de plus de 100 000 points régulièrement disposés sur tout le territoire.



Observations, mesures et descriptions

Un point d'inventaire, autrement appelé placette, est situé dans une forêt, dans un bosquet, dans une lande ou proche d'une haie. Il est visité par une équipe de deux agents qui relèvent les données dendrométriques et floristiques.

Les agents de l'IGN observent et mesurent les arbres (circonférence, hauteur, accroissement, etc.). Ils y décrivent aussi le peuplement forestier, le bois mort au sol, la végétation ainsi que les conditions écologiques (pente, exposition, sol, etc.).

L'existence d'une placette inventoriée sur un terrain ne doit modifier en rien les projets du propriétaire à cet endroit, notamment parce que cette placette est susceptible d'être visitée à nouveau dans un délai d'environ 5 ans pour observer l'évolution du peuplement, des arbres et de l'écosystème forestier.

DES DONNÉES CONFIDENTIELLES...

Les données relevées dans chaque propriété sont contrôlées, enregistrées dans des bases de données et agrégées pour fournir des résultats sur une surface minimale de plusieurs milliers d'hectares.

Les coordonnées exactes de la zone d'inventaire ne sont pas communiquées et sont protégées par le secret statistique en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée. La confidentialité est strictement respectée (aucun lien n'est établi entre les données diffusées et les propriétés).

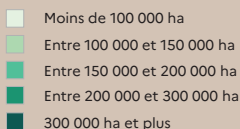
... précieuses pour la connaissance des forêts françaises

Les résultats, nationaux ou régionaux, de l'inventaire forestier (données statistiques et cartographie interactive, etc.) sont disponibles gratuitement sur le site inventaire-forestier.ign.fr

Depuis juillet 2023, l'IGN pilote l'Observatoire des forêts françaises en partenariat avec l'ONF, le CNPF, l'OFB, France Bois Forêt et les ministères de l'agriculture et de la transition écologique.

Cet observatoire rassemble les informations de référence (dont celles de l'inventaire) des grands enjeux forestiers actuels, ainsi que des cartes et des services utiles à la connaissance et à la gestion des forêts à l'échelle des territoires. foret.ign.fr

Surface de forêt par département



© IGN - memento 2024

DES ÉQUIPES SUR LE TERRAIN

L'IGN mobilise une soixantaine d'agents de terrain pour réaliser annuellement et systématiquement l'inventaire des ressources forestières du territoire hexagonal et de la Corse. Ce dispositif permet d'évaluer l'état, l'évolution et le potentiel de la forêt et peut aussi répondre rapidement à des questions particulières lors d'événements climatiques majeurs tels que la tempête Klaus (2009).

Accès aux propriétés

Les agents de l'IGN sont autorisés à accéder à toute propriété (forestière, agricole ou autre), sans l'avis du propriétaire, du fait du caractère obligatoire de l'enquête « inventaire forestier national » (visa n°2017A084AG).

Toutefois, si la propriété est close ou inaccessible, l'IGN contacte le propriétaire ou le gestionnaire. Ce dernier a l'obligation de faciliter l'accès au point d'inventaire.



LA FORÊT FRANÇAISE

Depuis le début du XIX^e siècle, la forêt française hexagonale et corse a doublé de surface.

Cette forêt, d'une grande diversité biologique, est dominée par les essences feuillues (chênes, hêtres, etc.), mais aussi caractérisée par les résineux dans les massifs montagneux et les boisements artificiels.

État de la ressource

Les forêts françaises sont aujourd'hui confrontées au dérèglement climatique et à différents pathogènes (champignons, insectes, bactéries, etc.). En 10 ans (de 2012 à 2022), la mortalité des arbres a doublé et leur croissance a ralenti de 4 %.

Un travail de collecte continue d'informations est donc indispensable pour produire l'information nécessaire à une gestion durable de la forêt.



Nos agents forestiers doivent relever des informations d'une placette sur votre propriété. Afin de convenir d'un rendez-vous, vous pouvez les contacter :

Nom :

Prénom :


Tél :

Nom :

Prénom :

Tél :



 Service de l'information statistique
forestière et environnementale

Tél. : 02 38 28 18 00

inventaire-forestier@ign.fr